

concernant la reconduction anticipée d'un marché relatif à des prestations de formations santé sécurité - lot 4 : prestations de formations de secourisme

Pôle Ressources  
Direction des Affaires Juridiques et  
de la commande publique

N° 27843

**LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

**VU** la délibération n°2.2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

**VU** la délibération n° 4.3 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la planification 2023 des achats ;

**VU** l'Article 3 de l'Acte d'Engagement du marché n° **2023-F0590401-00** notifié le **16 octobre 2023**, à la Protection Civile de la Haute-Vienne, sise le Mas des Landes - 87170 Isle, concernant **les prestations de formations de secourisme**, conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 12 000 euros H.T. :

**VU** l'acte d'engagement (A.E.) du marché suscité et notamment son article 5 relatif à la durée de l'accord-cadre.

**VU** la décision de reconduction anticipée n° 26354 notifiée le 5 mars 2025 pour la troisième annuité du marché ;

**CONSIDERANT** que les besoins en formations secourisme, en constante augmentation, ont généré sur l'annuité en cours des commandes supérieures à celles estimées initialement, ces commandes ayant conduit à l'atteinte du montant maximum du marché avant la fin de ladite annuité ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article 5.2 « Reconduction » de l'A.E., le Pouvoir adjudicateur peut, par décision expresse, reconduire le marché par anticipation en cas d'atteinte du montant maximum avant la fin de l'annuité en cours ;

**D E C I D E**

L'accord-cadre n°2023-F0590401-00 relatif à des « prestations de formations de secourisme » est reconduit par anticipation.

En conséquence, la 4<sup>ème</sup> annuité débutera dès notification de la présente décision à l'association Protection Civile de la Haute-Vienne, titulaire du marché.

Fait à Limoges,